Mercredi 28 mai 2014 17h00 [GMT + 1]

NO 405

Je n'aurais manqué un Séminaire pour rien au monde – PHILIPPE SOLLERS
Nous gagnerons parce que nous n'avons pas d'autre choix – AGNES AFLALO

www.lacanquotidien.fr

Réédition

JACQUES-ALAIN MILLER
La fille du diable

le 29 SEPTEMBRE 2011

Le père était content de régner sur son émirat de bras cassés. « Charbonnier maître chez soi », son ambition n'allait pas au-delà. Fachos, collabos, cathos tradis, néo-païens, monarchistes, négationnistes, OAS, plus un carré de Waffen SS pour égayer le tout, ce patchwork de tribus dépareillées ne tenait qu'à un fil : il fallait de temps en temps le ravauder d'un mot d'esprit faisant fonction de pogrom. On s'indignait. Cependant, nulle menée subversive ; le choix exclusif de la voie parlementaire ; et, pour être sûr d'être battu, la pratique de l'outrance et de l'outrage. Cet homme si brutal mais plein d'afféterie, qui usait comme personne de l'imparfait du subjonctif, était en somme un cas assez pur de masochisme politique. D'ailleurs, jouer la victime, il adorait ça. Mitterrand le jugeait inoffensif. « Un diable de confort », dit joliment Mélenchon.

Sur ce, arrive la fille du diable. « Dédiaboliser », dit-elle, enveloppée dans sa blondeur. Exorcisme immédiat. L'*odor di femina* chasse l'odeur de souffre. Là où le père grinçait, grimaçait, crachait le feu, Biondetta flashe un sourire vainqueur. En 2007, le vieux, terré dans sa forteresse, voyait, impuissant,

son fief ravagé ; la fille est d'une autre trempe : elle ne s'enferme pas, elle galope, elle caracole ; l'allusion antisémite, apanage de famille, elle l'abandonne derrière elle, à des écervelés qui s'en barbouillent ; elle multiplie les razzias, à gauche comme à droite, s'empare de positions névralgiques tombées en déshérence, plante son drapeau sur les fondamentaux de la République, passe partout, attrape tout. Là, pulse une volonté de puissance qui ne fléchit ni ne dérape.

Nul n'en doute : gouverner le pays, elle le veut pour de vrai, alors que papa faisait semblant. Elle n'est pas crédible ? Elle le sera. Des experts lui manquent ? Ils lui viendront. Des aspérités ? Elle les rabotera. Sa xénophobie ? Indexée sur les sondages. Sa filiation, un handicap ? Déjà elle a largué son patronyme ; demain, ce sera le nom du parti ; le voyage à Jérusalem, qu'elle fera dès que possible, lui servira de savonnette à vilain.

Reste un détail : son pied fourchu. Elle attend pour le montrer d'avoir autour du cou le Grand Collier de la Légion d'honneur.

Les Dardenne au sommet de leur art

M'enfin ! (5), la chronique belge d'Yves Depelsenaire

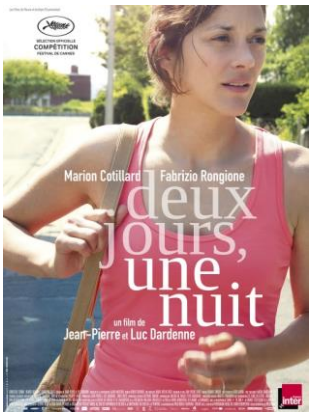

Deux jours et une nuit[1] est, à mes yeux, le plus accompli des films des frères Dardenne. Au premier abord, il reprend le problème de *Rosetta*[2] : comment survivre à un licenciement brutal ? Comment ne pas se faire éjecter du marché du travail ? Comment échapper à la précarité promise ? Mais Sandra n'a pas, ou n'a plus, la fougue bagarreuse décidée de Rosetta. Elle relève d'un congé de maladie pour dépression ; il n'est pas sûr qu'elle ait repris le dessus, elle est toujours sous Xanax ; elle n'a plus fait l'amour avec son mari depuis quatre mois ; sa voix se brise.

Nous sommes un vendredi. Elle doit reprendre le boulot lundi matin. Coup de téléphone d'une collègue : elle apprend qu'elle est virée, suite à un vote organisé par le contremaître dans son atelier. Un beau coup monté avec la bénédiction des « Ressources humaines ». Les seize collègues de Sandra sont priés de choisir : soit son retour parmi eux, soit leur prime de productivité annuelle de 1000 euros. La saloperie pure d'un patron qui charge ses employés de ses calculs sordides. Le vote est sans pitié : quatorze voix pour la prime. Beau week-end en perspective.

Soutenue par Juliette, une des deux collègues qui n'a pas voté sa mise à l'écart, et par son mari, elle obtient du patron que le vote, influencé par les manœuvres d'intimidation du contremaître – si ce n'est pas elle qui prend la porte, ce sera un autre –, soit recommencé le lundi matin. Elle a deux jours et une nuit pour contacter ses collègues et tenter de leur arracher un autre choix. Deux jours et une nuit pour faire l'état du monde.

Ce qui est sublime dans ce film, c'est le tissage subtil de cette situation sociale, hélas banale, avec la vacillation subjective de Sandra et la radiographie de ce dont l'une et l'autre font signe : cette « politique des choses »[3], selon l'expression de Jean-Claude Milner, qui réduit les êtres

parlants à des marchandises. Ce n'est pas pour rien que la voix de Sandra se brise.

Pourtant, mieux que Rosetta à cet égard, Sandra donne à entendre quelque chose de précieux : en allant trouver un par un ses collègues de travail, elle ne sollicite aucune pitié, mais de chacun elle attend une parole. Que l'un persévère dans son choix cynique, que l'autre soit tenaillé par le remords, le suivant paralysé par la peur, est en définitive secondaire. L'inadmissible, c'est le silence de celui qui se refuse à répondre de son acte, la lâcheté de celle qui refuse de lui ouvrir la porte. De même, inadmissible sera la promesse perfide du directeur de l'entreprise : dans un « esprit d'apaisement », il offre à Sandra de reprendre, après deux mois de chômage technique, le contrat temporaire venant à échéance d'un jeune collègue. Sans doute, ironie de l'histoire, bénéficiait-il du contrat dit « Rosetta »[4] !

Au terme de ce combat à l'issue incertaine, ce que gagnera Sandra sera d'une bien autre nature.

Il se dégage du jeu tout en retenue de Marion Cotillard une émotion rare. Mais il faut aussi souligner la justesse de Fabrizio Rongione, passant avec une évidence absolue de son rôle de résistant communiste sous l'Occupation allemande, dans la belle série *Un village français*[5] à celui du mari aimant de Sandra dans la banlieue liégeoise, où résister n'est pas davantage un vain mot.

[1] *Deux jours et une nuit,* film de Jean-Pierre et Luc Dardenne, mai 2014. Présentation en sélection officielle au festival de Cannes.
[2] *Rosetta*, film de Jean-Pierre et Luc Dardenne, 1999. Palme d'or au festival de Cannes (à l'unanimité) et prix d'interprétation féminine.
[3] Milner J.-Cl., *La politique des choses*, Paris, Verdier, 2011.
[4] Plan d'aide temporaire à l'insertion professionnelle des jeunes mis en oeuvre en Belgique dans la suite de la sortie du film *Rosetta*.
[5] *Un village français*, série télévisée écrite par Frédéric Krivine, réalisée par Philippe Triboit, diffusée en France sur TV5 à partir de 2009 et en Belgique, Suisse, Canada et Corée du sud, en 2014.

La cannabi-économie
par David Briard

Le cannabis thérapeutique : un simple changement d'ordre symbolique, de ce fait essentiel

Le Sativex, dérivé du cannabis, vient d'obtenir le 8 janvier 2014, une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans des indications bien précises, après un décret du 5 juin 2013, pour une commercialisation prévue début 2015. Bon nombre de pays européens et d'outre-Atlantique l'ont déjà autorisé. Les précisions apportées par le ministère de la Santé et par l'Académie de Médecine en font un événement. Ils doivent rappeler qu'il ne s'agit pas d'une autorisation au cannabis thérapeutique mais d'abord d'une autorisation à la commercialisation d'un médicament. L'Académie de Médecine s'était opposée au projet, avançant divers arguments : l'absence d'apport thérapeutique évident par rapport à la pharmacopée existante qui finit par se concurrencer, un risque de dépendance, un risque de détournement de son indication première, entre autres.

Le 10 mai 2014 a eu lieu une marche mondiale pour la légalisation du cannabis. Les manifestants français n'ont pas manqué de mettre en parallèle sur leurs écriteaux l'autorisation de mise sur le marché du médicament à base de cannabis et la légalisation de ce dernier, qu'ils réclament. Cette perspective du cannabis thérapeutique renforce l'attrait des consommateurs pour les bienfaits du cannabis commun et sa libéralisation. Les frontières entre médicament, cannabis thérapeutique,

produit ou encore drogue, sont poreuses et rendent la naissance du médicament difficile. Passer à l'étape du médicament touche à l'ordre symbolique et les jouissances respectives de chaque camp qui brandit ses arguments.

Qu'est-ce que le Sativex ? Le chanvre contient de très nombreux composés chimiques (jusqu'à 500). Le principal est le d-9-tétrahydrocannabinol, le THC à l'origine des effets psychoactifs. THC va être le nouveau nom du cannabis permettant ainsi d'accentuer son caractère de molécule, de principe actif, de médicament mais c'est aussi son nom de code dans les blogs pro-cannabis. Le Sativex contient ce delta-9-tetra-hydro-cannabinol et le cannabidiol, les 2 molécules principales.

Donc, ce n'est plus du cannabis si ce n'est que les effets principaux sont bien là. L'effet psychostimulant du médicament ne s'appelle plus l'effet *High,* et l'effet dépressivant remplace l'effet *stone* de la drogue. Les effets de la plante sont d'ailleurs, pour l'instant, davantage connus que ceux du médicament. Ce qui est au rang de l'effet recherché de la drogue passe au rang d'effet indésirable du médicament. On prend d'autres effets principaux pour les retenir dans l'effet thérapeutique, en fonction de l'indication. Par exemple : comme antidouleur, ou vasodilatateur pour l'effet anti-asthmatique ou orexigène dans l'anorexie.

Le cannabis médical fait le lit de l'économie du cannabis récréatif

La production toujours illégale en France est en pleine expansion. Le coût égal de la légalisation et de la répression pourrait tenter tout État de lever l'interdit pour viser le trafic de drogue et faire passer son économie clandestine dans l'économie de marché. Quoiqu'il en soit, cette mise sur le marché du Sativex ne marque-t-elle pas le début d'un programme vers la légalisation en France, comme en témoigne l'évolution aux États-Unis ? L'avance prise outre-Atlantique est une illustration très actuelle du discours

capitaliste, anticipé il y a longtemps par Lacan, de part la mise en place d'ingénieux systèmes juridiques, financiers, commerciaux, médicaux dont le but est une récupération de jouissance sans failles et sans limites.

Le Colorado est le premier État d'Amérique à avoir légalisé la vente de marijuana aux personnes majeures de plus de 21 ans. 55 % des habitants de cet État ont dit oui au cannabis récréatif lors d'un référendum du 6 novembre 2012. Les règles concernant la publicité ou les campagnes de sensibilisation deviennent celles appliquées pour l'alcool et la cigarette avec, par exemple, un seuil de conduite en état d'ivresse du cannabis à 5 nanogrammes de THC par millilitre de sang. L'état de Washington est le prochain sur la liste, puis la Californie. Chaque étape, jusqu'à la vente, est contrôlée. Les licences d'exploitation ont été accordées aux groupes actifs dans le domaine de la marijuana médicale, maintenant fournisseurs des cannabis clubs. Les dispensaires autorisés à distribuer le cannabis médical distribuent le cannabis récréatif. Le cannabis est disponible depuis 1996 à des fins médicales dans 22 États. Le premier à l'autoriser a été la Californie et les tout derniers sont la Floride et l'État de New York.

Le marché du cannabis récréatif est espéré très « juteux ». La machine est lancée, c'est la ruée vers l'or vert. La cannabiculture explose, culture d'ailleurs très polluante. *Courrier International* du 14 mai 2014 titre : « Un fléau écologique nommé cannabis aux États-Unis ». 25 % des ventes, soit 27 millions de dollars annuels, enrichiront l'État, et l'argent reviendra aux écoles et va soutenir l'économie, arguments majeurs pour la légalisation. Le business change de main et passe à l'économie dite classique. Les actions cotées en bourse des entreprises du cannabis à des fins médicales augmentent.

Les sites boursiers relayent toute l'actualité cannabis et sont en première page de Google. Les cabinets d'avocats spécialisés, les experts comptables, le logiciel de gestion de stock (*Marijuana freedway*), la compagnie d'assurance *Cannassure* et la branche universitaire spécialisée dans l'industrie du cannabis, déjà en place pour le cannabis thérapeutique, le sont maintenant pour les cannabis clubs et attendent leurs nouveaux clients.

Il reste peu de temps avant que le distributeur automatique appelé *Zazzz,* encore réservé aux dispensaires du cannabis thérapeutique, passe aux cannabis clubs. Le magasine *High Times* se voit désormais légitimé là ou il vantait les mérites de la marijuana et des objets de transformation,

fournissait des astuces pour effacer toutes les traces de consommation, et bravait toutes les interdictions.
Le Président Obama ferme les yeux sur la loi fédérale des USA et ne s'oppose pas à cette ouverture dans les trois États, tout en veillant à l'application stricte de la nouvelle législation locale. Ils servent de laboratoires d'expérimentation, volontaires, avant une propagation contrôlée aux autres États. Avec la création de ce vide juridique, les banques restent réticentes à accueillir ces nouveaux profits, et à financer l'industrie du cannabis. De toute façon, il leur est interdit d'accepter l'argent d'une activité qui reste illégale. Mais c'était sans compter sur Michaël Kennedy, directeur et avocat de *High Times,* et le directeur commercial Mickaël Safir, qui profitent de ce vide juridique pour lancer un fonds de croissance privé *High Times* qui jouera le rôle des banques frileuses. Car l'industrie du cannabis reste handicapée par l'absence de disponibilité de fonds.
Comment la jouissance se distribue-t-elle ? Pour reprendre une expression de Jacques-Alain Miller à propos de l'économie de jouissance dans l'enseignement de Lacan, ce n'est pas être économe [1]. Au contraire, c'est l'exploitation de ce fait de structure qui est que la jouissance ne peut se négativer, et dont le produit ici est essentiellement une récupération financière. Il aura fallu 18 ans à la Californie (1996-2014) pour passer de l'usage thérapeutique au cannabis récréatif, 16 ans pour l'état de Washington et 14 ans pour le Colorado. L'État français et l'Académie de Médecine connaissent ce chemin. À qui le tour ? Le Guatemala ? Le Mexique ? l'Irlande ? Le Maroc ?

Des cannabi-ruptures

Le passage du cannabis d'un statut illégal à celui de thérapeutique puis de récréatif déclenche des ruptures symboliques en cascade, des sortes de cannabi-ruptures, pourrait-on dire, du fait de leur radicalité, mais s'agit-il vraiment d'un changement des rapports du sujet à son produit de jouissance ?
Peut-être l'intervention du médecin pouvait-elle encore toucher au rapport du patient avec son produit mais la prescription médicale se voit menacée par le cannabis récréatif et sa possible automédication. La transgression se déplace de l'interdit total à l'interdiction d'une consommation trop élevée non autorisée, maigre frein qui ne touche qu'à la disponibilité du produit

face à la jouissance. « Tout le monde voit que la légalisation sans frein donnerait un aussi grand « pousse à la mort » que l'interdit. Ce sont les deux faces du surmoi. C'est aussi bien le jouir sans entrave que le zéro tolérance qui produit les deux faces d'un même appel à la mort », écrit Éric Laurent dans *LQ* 204, [2]. Les petits consommateurs, ceux qui peuvent déjà limiter leur consommation, seront plus tranquilles sauf si cette libéralisation est prise à la lettre et débride la jouissance. Quoiqu'il en soit, pour la psychanalyse, le frein ou la libéralisation de la jouissance ne sont pas le fait de la loi. Gardons la boussole de l'économie de jouissance analytique qui s'appuie sur le langage [1]. Le suivi va être d'autant plus difficile que nous n'aurons que des indicateurs de masse.

[1] MillerJ.-A., Cours « L'orientation lacanienne », « Choses de finesse en psychanalyse », enseignement prononcé dans le cadre du Département de psychanalyse de l'université Paris VIII, [2008-2009], cours des 13 et 20 mai, 3 et 10 juin 2009. Publiés dans la revue *La Cause freudienne* n°77, pp.135-174.
[2] Laurent É, « Le traitement des choix forcés de la pulsion », *Lacan Quotidien* 204.

****

"Latigazo" nº4

- À lire sur le site de *Lacan Quotidien* -

Éditorial de "Latigazo" nº 4, mars 2014

par Raquel Cors Ulloa

http://www.latigolacaniano.com/latigazo.html

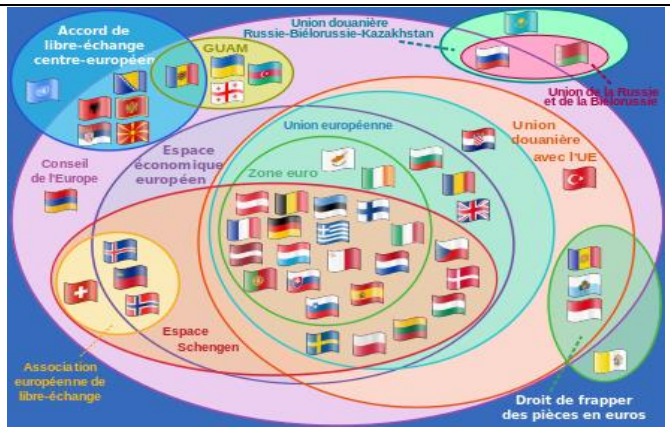

LU CE JOUR

par François Regnault

24 mai 2014

Lu dans* Le Monde *du 23 mai le compte-rendu de la tribune de Nicolas Sarkozy parue dans* Le Point *du 22 mai 2014 :

Nicolas Sarkozy : « Nous devons cesser de croire au mythe de l'égalité des droits et des responsabilités entre tous les pays membres.»

« Dans cette optique, commente le rédacteur de l'article Alexandre Lemarié, celui qui avait instauré le "MerKozy" en faisant de l'axe France-Allemagne le moteur de l'Union, plaide pour une coopération plus étroite entre ces deux pays.»

Lu, donc, dans Wikipédia:

« L'Europe est une région terrestre qui est considérée par les géographes soit comme un continent à part entière, soit comme l'extrémité occidentale du continent eurasiatique, voire comme une des sous-parties du super-continent de l'Afro-Eurasie.

Population: 739,2 millions (2011)

Superficie : 10 180 000 km^2 »

Voici la liste des 28 pays faisant partie de l'Union européenne. Elle contient donc les 26 pays qui pourraient prendre ombrage, bien à tort (c'est l'avis d'un Français), des déclarations ci-dessus :

1 Allemagne, 2 Autriche, 3 Belgique, 4 Bulgarie, 5 Chypre, 6 Croatie, 7 Danemark, 8 Espagne, 9 Estonie, 10 Finlande, 11 France, 12 Grèce, 13 Hongrie, 14 Irlande, 15 Italie, 16 Lettonie, 17 Lituanie, 18 Luxembourg, 19

Malte, 20 Pays-Bas, 21 Pologne, 22 Portugal, 23 République tchèque, 24 Roumanie, 25 Royaume-Uni, 26 Slovaquie, 27 Slovénie, 28 Suède.

25 mai 2014

Lu ce 25 mai, jour des élections européennes, à propos de l'Empire romain, dans* La Cité de Dieu (Livre V, XVII, 1) *de saint Augustin :

« Neque enim et Romani non vivebant sub legibus suis, quas ceteris inponebant. Hoc si fieret sine Marte et Bellona, ut nec Victoria locum haberet, nemine vicente ubi nemo pugnaverat : nonne Romanis et ceteris gentibus una esset eademque condicio ? praesertim si mox fieret, quod postea gratissime atque humanissime factum est, ut omnes ad Romanum imperium pertinentes societatem acciperent civitatis et Romani cives essent, ac sic esset omnium, quos erat ante paucorum ; tantum quod plebs illa, quae suos agros non haberet, de publico viveret ; qui pastus eius per bonos administratores rei publicae gratius a concordibus praestaretur quam victis extorqueretur. »

[**Traduction de G. Combès, *Œuvres de saint Augustin*, vol. 33, Desclée de Brouwer** : « Les Romains, de fait, vivaient eux aussi sous leurs propres lois, qu'ils imposaient aux autres. Or si l'on s'était accordé sans avoir recours à Mars et à Bellone [la guerre], sans donner une place à la Victoire et sans qu'il y eût de vainqueur faute de combat, la condition des Romains et celle des autres nations n'aurait-elle pas été absolument la même ? Surtout si l'on avait fait tout de suite ce qu'on fit très gratuitement et très humainement plus tard : associer à la Cité tous les ressortissants de l'Empire et les déclarer citoyens romains ; ainsi le privilège d'un petit nombre était étendu à tous, à charge seulement de nourrir aux frais de l'Etat cette plèbe qui n'avait pas de champs à elle. Ces dépenses alimentaires, il était plus aisé, grâce à de bons administrateurs de la chose publique, de les prélever sur des nations consentantes que de les extorquer à des vaincus. »]

26 mai 2014

(Re)lu « Le bateau ivre », d'Arthur Rimbaud, et médité sur les vers :

« Moi qui tremblais, sentant geindre à cinquante lieues
Le rut des Béhémots et les Maelstroms épais
Fileur éternel des immobilités bleues
Je regrette l'Europe aux anciens parapets ! »

27 mai 2014

Lu dans le Hors-Série* Le Point *N°16 (Juin-Juillet 2014) – Les Maîtres-penseurs, consacré à Michel Foucault, à l'occasion du trentième anniversaire de sa mort (le 25 juin 1984). Un numéro très complet. Lu dans l'Entretien avec Pierre Nora : « Il avait demandé qu'il n'y ait pas d'écrits posthumes », page 71 :

Les Aveux de la chair

« LE POINT : *Cela lui arrivait souvent de se débattre avec un texte ?*

PIERRE NORA : Non, écrire était facile pour lui. Mais là, il s'est rendu compte qu'il fallait remonter dans le temps. Il a commencé par travailler à un livre sur l'Antiquité tardive, les pères de l'Église, qui devait s'appeler *Les Aveux de la chair*. Pour ça, il s'est remis au latin, tout en donnant des cours au Collège de France sur le sujet. […] Quand il a eu terminé, Paul Veyne lui a expliqué que tout se jouait bien avant ! Ne fallait-il pas tout reprendre du début, par un livre consacré à l'Antiquité. Il a donc laissé ces *Aveux* de côté… Mais le livre existe, j'en ai une version. […]

LE POINT : *Faut-il vraiment le faire paraître ?*

PIERRE NORA : Oui, je pense qu'on lui jouerait un mauvais tour en ne le publiant pas ! Pour une raison simple : ce livre est une clef du projet foucaldien. Il s'y exprime sur tout : la chasteté, le mariage… Même le titre est révélateur… »

Note personnelle de F.R. : Je me rappelle Michel Foucault me dire, au moment où il écrivait ce livre : « On dira tout ce qu'on voudra, toute la Patristique grecque est dominée par Origène, toute la latine, par saint Augustin ».

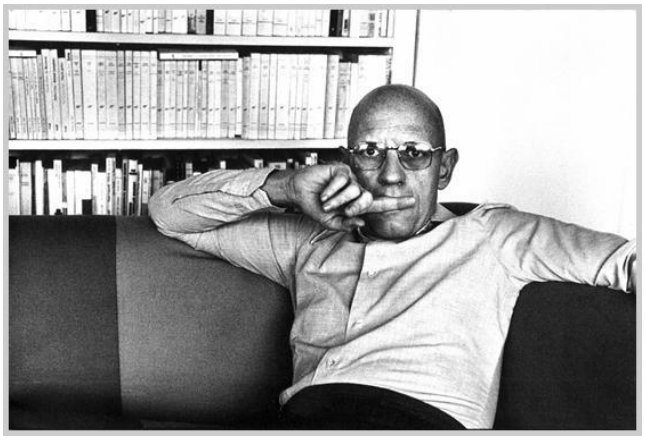

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE *7 JOURS SUR 7* **L'OPINION ÉCLAIRÉE**

▪ comité de direction

présidente eve miller-rose eve.navarin@gmail.com

rédaction catherine lazarus-matet clazarusm@wanadoo.fr

conseiller jacques-alain miller

▪ rédaction

coordination catherine lazarus-matet clazarusm@wanadoo.fr

comité de lecture pierre-gilles gueguen, catherine lazarus-matet, jacques-alain miller, eve miller-rose, eric zuliani

édition cecile favreau, luc garcia, bertrand lahutte

▪ équipe

▪pour l'institut psychanalytique de l'enfant daniel roy, judith miller

▪pour babel

-Lacan Quotidien en argentine et sudamérique de langue espagnole graciela brodsky

-Lacan Quotidien au brésil angelina harari

-Lacan Quotidien en espagne miquel bassols

- pour Latigo, Dalila Arpin et Raquel Cors

- pour Caravanserail, Fouzia Liget

-pour Abrasivo, Jorge Forbes et Jacques-Alain Miller

diffusion éric zuliani

▪designers viktor&william francboizel vwfcbzl@gmail.com

▪technique mark francboizel & olivier ripoll

▪médiateur patachón valdès patachon.valdes@gmail.com

▪ suivre Lacan Quotidien :

▪ecf-messager@yahoogroupes.fr ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : éric zuliani

▪pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse

▫ responsable : gil caroz

▪amp-uqbar@elistas.net ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse

▫ responsable : oscar ventura

▪secretary@amp-nls.org ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychanalysis

▫ responsables : dominque holvöet et florencia shanahan

▪ EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela AMP em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫moderator : patricia badari ▫ traduction lacan quotidien au brésil : maria do carmo dias batista

POUR ACCEDER AU SITE LACANQUOTIDIEN.FR CLIQUEZ ICI.

• *À l'attention des auteurs*

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (catherine lazarus-matet clazarusm@wanadoo.fr) **ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",**
Sous fichier Word ▫ Police : Calibri ▫ Taille des caractères : 12 ▫ Interligne : 1,15 ▫ Paragraphe : Justifié ▫ Notes : en fin de texte, taille 10 •

•*À l'attention des auteurs & éditeurs*

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris. •